

# Crédit consommation :

## Réunion du Club de microfinance de Paris

### le 9 mars 2010

BIM n° - 13 avril 2010  
Raphaële CHENIÈRE

*Le Club de Microfinance de Paris a organisé une conférence sur « le crédit à la consommation et le surendettement en Microfinance et sa prévention » en rassemblant des intervenants d'associations et d'organismes publics notamment : Marie-Josée Gancel-Serre, Secrétaire générale de la Fondation Cetelem ; Pascal Roussarie, responsable de la communication Corporate au Cetelem ; Alain Bernard, en charge de l'Economie solidaire au Secours Catholique et Minh-Huy Lai, Directeur des opérations chez PlaNet Finance.*

*Nous vous présentons ce Bim, rédigé par Raphaële Chénrière, pour le Club de Microfinance de Paris, en deux parties, l'une sur le crédit consommation aujourd'hui, l'autre sur le surendettement le 27 avril prochain.*

### **Y-a-t-il un rôle pour le crédit consommation en Microfinance ?**

Cette question se pose dès lors que l'on peut formuler au moins 2 constats : d'une part, à l'heure où la microfinance cherche à diversifier ses activités, on observe que de plus en plus d'IMF offrent des services de crédit consommation. D'autre part, dans un contexte de crise où les sub-primes et les ménages américains surendettés sont apparus comme une des manifestations les plus visibles pour le grand public, le crédit consommation est facilement dénoncé comme une des principales causes du surendettement des ménages.

### **Panorama du crédit consommation en France**

Lorsque l'on regarde l'évolution du crédit conso à la lumière de la crise connue depuis 2008, on observe, en 2009, une diminution de la production de plus de 13 % sur 2008. Déjà, en 2008, le secteur avait reculé de 2 %. Il s'agit globalement d'un marché en forte baisse, contrairement aux attentes de certains observateurs qui avait anticipé un recours accru des français au crédit conso pour boucler leur fin de mois, lesquels, pensait-on, puiseraient massivement dans les crédits revolving ; ce qui n'a pas été le cas.

L'encours moyen du crédit conso par ménage est faible en France, les Français comptant parmi les ménages européens les moins endettés. En revanche l'épargne est très forte.

Une autre particularité de la pratique du crédit en France, si l'on compare entre autres avec les Etats-Unis, réside dans le rapport aux risques. Le crédit aux particuliers en France bénéficie de

taux particulièrement compétitifs, associés par conséquent à un faible risque. Ainsi l'octroi de crédit est plus sélectif ce qui conduit à une exclusion du crédit d'un plus grand nombre d'individus que dans d'autres pays. En outre, le crédit conso en France est régi de manière stricte par un cadre législatif riche.

Aux Etats-Unis en revanche, les taux sont très élevés mais les prêts sont plus facilement accordés et touchent donc un public plus large.

On accuse souvent le crédit conso d'être responsable du surendettement. Néanmoins les études de la Banque de France démontrent que 80 % des cas de surendettement sont liés aux « accidents de la vie » (chômage, divorces, maladie, invalidité, etc.) modifiant la situation des ménages et affectant leur capacité à faire face à leurs dépenses et non pas aux excès de crédits. Il n'y aurait donc pas de causalité exclusive entre le crédit conso et le surendettement. D'ailleurs en 2009 la production de crédit a chuté de plus de 13 % et le nombre de dossiers de surendettement a progressé de près de 20 %.

Enfin, à titre d'exemple, Cetelem communique chaque année ses indicateurs de crédit responsable : 30 % des dossiers présentés sont refusés, 98 % des dossiers sont soldés intégralement et 94 % ne connaissent aucun incident de paiement. Malgré cela l'image du crédit conso reste très mauvaise en France. Il est jugé cher, risqué et pas suffisamment transparent.

Comment dès lors, concilier l'accès au plus grand nombre du crédit conso et une gestion optimale de ses risques ?

### **Implication du Secours Catholique dans la démarche de facilitation de l'octroi du crédit au plus grand nombre**

Il est donc établi que beaucoup d'individus restent exclus du crédit. Pourtant en France 98,5 % de la population est bancarisé. Être bancarisé ne signifie donc pas l'accès à tous les services de la Banque. Le Secours Catholique n'agit pas directement en tant que prêteur, mais tente d'améliorer l'accès au crédit conso octroyé par des institutions traditionnelles, en offrant une assistance aux demandeurs de crédit. La logique ici, plutôt que de proposer un service spécifique qui contribuerait à marginaliser le client, est de permettre à ce dernier d'être « un client comme un autre » en l'aidant dans sa relation avec les banques.

À travers son intervention en amont de la procédure de crédit, le Secours Catholique soulage les banques d'une partie du coût du risque en attestant de la qualité du projet de la personne. Cette dernière est ensuite suivie pendant toute la durée du crédit par un chargé de clientèle tuteur et un bénévole du Secours Catholique. Ces prêts sont garantis à 50 % par le Secours Catholique et qui est abondé par le fonds de cohésion sociale.

La contribution du Secours Catholique souligne l'importance de la question du coût de gestion du crédit personnel. Si ces coûts sont déjà importants dans les grandes banques, on peut supposer qu'ils le seraient d'autant plus pour des institutions de Microfinance dans la mesure où l'accompagnement du crédit conso est plus compliqué en termes de suivi dans les pays du sud. Rentabilité ?

### **Les IMF et le crédit conso**

Le crédit conso, bien qu'il ne soit pas abondant dans les IMF, y est toutefois de plus en plus présent. Proposé sous des formes diverses, ce produit est utilisé par exemple chez Amret au

Cambodge (*Consumption Loan* pour équiper sa maison et payer les frais d'éducation), en Bosnie, en Inde, au Mexique... C'est un produit qui commence à se généraliser.

PlaNet Finance affiche une position claire quant au crédit conso : ce dernier n'a pas de rôle à jouer dans la microfinance. C'est la raison pour laquelle PlaNet Finance ne donne pas d'assistance technique à des IMF qui veulent lancer ce genre de produits.

Or, en pratique, on constate qu'en parallèle des IMF persiste la présence d'usuriers, lesquels fournissent un service finalement assimilable à du crédit conso. Il existe donc un réel besoin.

Peut-être vaudrait-il mieux proposer et encadrer ce service, de manière réglementée. Géré avec précaution, ne représentant qu'une petite proportion du portefeuille des IMF (<15 % par exemple) il ne se substituerait pas aux produits essentiels visant à promouvoir l'auto-emploi et les activités génératrices de revenus, mais viendrait en complément de ces produits.

De fait, beaucoup d'IMF proposent déjà des formes de crédit consommation sans les considérer comme tel.

Il reste qu'un des problèmes les plus forts du crédit conso est sa représentation, laquelle constitue un frein culturel fort à son développement. Certaines dépenses ne sont pas considérées comme légitimes, et cette censure du besoin des pauvres constitue un obstacle majeur à l'accessibilité du crédit conso.

Par ailleurs, les besoins des pauvres du sud ne sont pas les mêmes que les besoins des pauvres des pays développés. Dans les pays du sud, il est moins aisé de distinguer le micro crédit du crédit conso, puisque la notion d'investissement est plus floue. Ainsi, la Grameen Bank essaie de lutter contre l'utilisation du crédit comme dots trop importantes au Bangladesh, tandis qu'il serait vain de vouloir les interdire totalement car elles sont trop ancrées dans la culture. Il ne s'agit pas d'aller contre les mœurs mais d'essayer de contrôler un minimum l'utilisation du crédit afin de garantir son remboursement.

Finalement, si le micro-crédit personnel est pour le moment une solution offerte à quelques uns privés d'accès au crédit conso, ce n'est pas une alternative durable puisqu'une massification de ce micro-crédit personnel n'est pas envisageable. Qu'il s'agisse des pays du sud ou de la France par exemple, l'accompagnement individualisé exigé par le micro-crédit personnel est trop lourd et trop coûteux pour que ce dernier soit démocratisé.

Une piste envisagée concernant la France se trouve peut-être du côté de la Banque postale, qui a une proximité particulière avec ses clients et peut envisager de développer de manière assez importante le crédit conso.

Propos des intervenants de la conférence résumés par Raphaële Chénrière,  
*pour le Club de Microfinance de Paris*

*Le Club de Microfinance de Paris est un réseau indépendant de personnes ayant un intérêt, pour la microfinance. Le Club a pour vocation d'être un lieu d'échange et de rencontre entre acteurs au sein des entreprises, agences gouvernementales, associations et institutions non gouvernementales. Les activités du club sont essentiellement des réunions et conférences sur des sujets d'intérêt commun. Les 'membres' du club sont engagés exclusivement à titre privé.*

*Le Club de Microfinance de Paris est partenaire du Microfinance Club of New York et du London Microfinance Club.*